

Paroisse Saint-Martin-de-Tours

308, rue St-Joseph,

La Tuque (Québec) G9X 1L1

Tél.: (819) 523-3166

Mardi 20 novembre 2018

APPEL D'OFFRES

Bâtiment-église La Bostonnais

ADDENDA N° 1

1.0 GÉNÉRALITÉS

Cet addenda fait partie intégrante des documents contractuels et aura préséance sur tout autre document contractuel incluant le contrat lui-même.

2.0 Document Bail – Article 1

Le texte suivant :

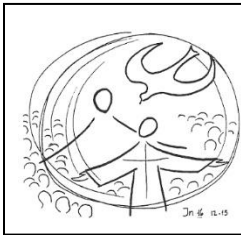
La propriété est sise sur le lot #5781472 (partie) d'une superficie approximative de 4 500 mètres carrés. La propriété louée est définie dans l'annexe A ci-joint.

Est remplacé par le texte suivant :

La propriété est sise sur le lot #5781472 d'une superficie de 13076,2 mètres carrés. À la fin du bail, ce lot sera subdivisé en trois parties, dont la partie **A** à l'est du bâtiment-église ayant une longueur de façade sur la rue de l'Église de 45 mètres et une superficie de 3 000 mètres carrés, la partie **B** à l'ouest du bâtiment-église ayant une longueur de façade de 45 mètres sur la rue de l'Église et une superficie de 3 000 mètres carrés et la partie **C** résiduelle sera rattachée au bâtiment-église d'une superficie de 7076,2 mètres carrés. La partie **C** résiduelle couvrira le champ d'épuration actuel du bâtiment

Le sous-lotissement éventuel du lot # 5781472 devra être conforme aux normes et règlements en vigueur dans les limites de la municipalité La Bostonnais.

La propriété louée est définie dans l'annexe A ci-joint. Le système actuel d'alimentation en eau **non potable** est maintenu durant la durée du bail et sera sous la responsabilité du Preneur.



Paroisse Saint-Martin-de-Tours

308, rue St-Joseph,

La Tuque (Québec) G9X 1L1

Tél.: (819) 523-3166

3.0 Document Bail – Article 17

Le texte suivant :

À échéance, au _____, l'immeuble sera vendu au Preneur pour la somme de _____.

Est remplacé par le texte suivant :

À échéance, au _____ (date), l'immeuble comprenant le bâtiment-église et la partie **C** du lot #5781472 sera vendu au Preneur pour la somme de _____.

À échéance, le Preneur aura l'option d'achat des parties **A** et/ou **B** à subdiviser selon les spécifications de l'article précédent. Dans l'éventualité où Preneur utilise son option d'achat, le prix de vente sera établi par une tierce partie qui sera choisie et convenue unanimement entre la Paroisse et le Preneur.

4. Visite du bâtiment-église La Bostonnais

Une visite du bâtiment-église La Bostonnais est prévue samedi, le 24 novembre à 10h00. Tous les intéressés sont bienvenus.

Signé ce _____ 2018 par le Preneur: _____

Note : À joindre avec bail de soumissions.

FIN DE L'ADDENDA N° 1